



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral du 20 mai 2019, une enquête publique relevant du code de l'environnement et portant sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Vinon a été organisée sur le territoire des communes de Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains, Corbières et Saint-Paul-lez-Durance. Le préfet du Var est coordonnateur de cette enquête.

Le projet de PEB est destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aérodrome en limitant les droits à construire dans les zones de bruits et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. Document d'urbanisme opposable, il est annexé au PLU.

L'enquête publique se déroulera du **24 juin 2019 au 25 juillet 2019** en mairies de Vinon-sur-Verdon, siège de l'enquête, Gréoux-les-Bains, Corbières et Saint-Paul-lez-Durance.

Pendant les 32 jours de l'enquête, toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Mairie de Vinon-sur Verdon 66 Avenue de la Libération 83560 Vinon-sur-Verdon	Lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h
Mairie de Gréoux-les-Bains Place de l'Hôtel de Ville 04800 Gréoux-les-Bains	Lundi au jeudi : 8 h 30 – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h et vendredi : 8 h 30 – 12 h 30 et 13 h 30 – 16 h
Mairie de Corbières Place Haute, 04220 Corbières	Lundi au jeudi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h vendredi : 9 h – 12 h et 14 h – 16 h (fermé au public tous les mardis après-midi)
Mairie de Saint-Paul-lez-Durance Place du commandant Jean Santini 13115 Saint-Paul-lez-Durance	lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux ci-dessous ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie – 66 Avenue de la Libération – 83560 Vinon-sur-Verdon ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Michel MILANDRI (retraité du bâtiment et des travaux publics), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :

Permanences	Mairie de Vinon-sur-Verdon
Lundi 24 juin 2019	9 h – 12 h
Mercredi 10 juillet 2019	14 h – 17 h
Jeudi 18 juillet 2019	9 h – 12 h
Jeudi 25 juillet 2019	14 h – 17 h

Permanences	Mairie de Gréoux-les-Bains
Lundi 24 juin 2019	13 h 30 – 16 h
Mercredi 10 juillet 2019	9 h – 12 h

Permanences	Mairie de Corbières
Mardi 2 juillet 2019	9 h – 12 h
Jeudi 18 juillet 2019	14 h – 17 h

Permanences	Mairie de Saint-Paul-les-Durance
Mardi 2 juillet 2019	14 h – 17 h
Jeudi 25 juillet 2019	9 h – 12 h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du Préfet du Var – DDTM – Boulevard du 112^{ème} Régiment d’Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX (tél. : 04.94.46.83.83), responsable du projet.

Pendant toute la durée de l’enquête, chacun pourra prendre connaissance de l’avis d’enquête et de l’ensemble du dossier sur le site internet de l’État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se faire depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d’ouverture de celle-ci.

À l’issue de l’enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l’enquête, en mairies Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains, Corbières et Saint-Paul-lez-Durance, en préfectures des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et du Var et sur le site internet de l’État dans le Var.

À l’issue de la procédure, l’autorité compétente pour approuver ou refuser le plan d’exposition au bruit de l’aérodrome de Vinon est le préfet du Var, par voie d’arrêté.